

PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES AU DOSSIER

cochez les cases correspondantes, absence de pièces justificatives entraînera la perte de bonifications

SITUATION FAMILIALE OU CIVILE

(Joindre en fonction de votre situation)

- Pour les demandes de rapprochement portant sur la résidence privée, (facture EDF, quittance de loyer, copie du bail).
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD sur la base des bulletins de salaires ou des chèques emploi service...sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale). En cas de chômage, il convient en plus de fournir une attestation récente d'inscription à l'ANPE et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier l'ancienne activité professionnelle du conjoint.
- Pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée.
- Les certificats de grossesse délivrés au plus tard le 1^{er} janvier 2008 sont recevables à l'appui d'une demande de rapprochement de conjoint. Pour bénéficiaire de cette disposition, l'agent non marié doit joindre une attestation de reconnaissance anticipée avant le 1^{er} janvier 2008.
- Extrait de l'acte de naissance de l'enfant précisant la reconnaissance par les deux parents (si l'agent n'est pas marié).
- Photocopie du livret de famille, extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et obligatoirement :
 - Pour les PACS établis avant le 1^{er} janvier 2007, l'avis d'imposition commune année 2006.
 - Pour les PACS établis entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2007 une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires.
- Pour l'autorité parentale unique, en plus de la photocopie du livret famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de la résidence de l'enfant, joindre, le cas échéant pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant. Pour la garde conjointe ou alternée joindre en plus toutes pièces attestant de la domiciliation des enfants.
- Pour la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant l'autorité parentale unique, joindre les justificatifs et les décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.
- Toute pièce (photocopie du livret de famille, extrait d'acte de naissance) justifiant la qualité d'originaire pour les demandes de mutation dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Joindre les photocopies des **arrêtés justifiant** la demande et les bonifications éventuelles (**exemple** : stagiaire précédemment fonctionnaire titulaire d'un autre ministère, **réintégration dans l'académie d'origine**, PLP en possession du certificat de validation de leur aptitude à enseigner dans leur nouvelle discipline etc....)

**ATTESTATION A REMPLIR OBLIGATOIREMENT
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT**

Je soussigné, chef d'établissement, certifie que :

M, Mme, Mlle

Exerce en 2007/2008 dans mon établissement.

Je certifie avoir porté à sa connaissance la note de service annuelle concernant les mutations, publiée au Bulletin Officiel de l'éducation nationale spécial du 8 novembre 2007, et avoir vérifié la présence de l'ensemble des pièces justificatives jointes par cet agent à son dossier.

Nombre de pièces justificatives jointes au dossier :

Timbre de l'établissement

A, le

Signature

N° de téléphone :